

Futur musée de la Tapisserie de Bayeux

Les étapes du projet en 2025

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayeux, en étroite collaboration avec l'État, la Région Normandie et le Département du Calvados, le projet de redéploiement du musée de la Tapisserie de Bayeux, se concrétise en ce début d'année 2025 par le démarrage des travaux.

En janvier, les premières interventions, dirigées par la DRAC Normandie, se sont déroulées sur la Tapisserie de Bayeux elle-même, avec notamment des opérations préparatoires à son transfert et à sa mise en réserve à la fermeture du musée à partir de septembre.

En février, l'accord du permis de construire a été obtenu, il est accompagné des arrêtés préfectoraux autorisant l'abattage d'arbres, à l'emplacement de l'ancien parking Robert Wace, et la démolition en mars de bâtiments annexes appartenant au musée actuel, afin de libérer l'emprise de la construction à venir.

A partir de cet automne, après l'exécution de la prescription de fouille archéologique préventive, les travaux d'extension du musée pourront ainsi démarrer. Le calendrier est donc chargé pour tenir l'objectif d'une ouverture du nouvel écrin de la Tapisserie de Bayeux en octobre 2027.

Les opérations détaillées et leur calendrier

Prendre soin de la Tapisserie de Bayeux au cœur du projet de rénovation du musée

Le musée de la Tapisserie de Bayeux, ouvert dans sa forme actuelle en 1983, s'apprête à fermer ses portes au public à partir du 1er septembre 2025. Le compte à rebours des opérations à effectuer en amont de cette fermeture a été lancé en janvier.

Menées par les services de l'État, propriétaire de l'œuvre, les interventions préparatoires au transfert de la broderie millénaire vers son lieu de réserve, ont consisté en un minutieux dépoussiérage de la toile de lin et au retrait de son dossier technique, un molleton apposé en 1983, qui, bien que protégeant l'œuvre sur son revers, la rigidifiait et l'alourdisait.

Lors d'une fermeture exceptionnelle du musée du 31 mars au 2 avril, la manipulation d'un fac-similé de la Tapisserie va permettre de tester les conditions logistiques en vue de l'extraction de l'œuvre originale, en septembre, hors de sa vitrine actuelle, et son conditionnement en caisse de conservation suivi de son transport vers des réserves temporaires. Cette marche à blanc sera orchestrée par les services de la DRAC Normandie.

L'accord du permis de construire

Obtenu et affiché le 12 février 2025, il décrit de façon réglementaire la nature des travaux avec plans, esquisses et photos. Son contenu est dense puisqu'il regroupe plusieurs opérations soumises à autorisation dont les contrôles des règles d'accessibilité et de sécurité incendie obligatoires pour les E.R.P (Établissement recevant du public). L'objet du permis de construire est la refonte complète du musée de la Tapisserie de Bayeux, qui comprend :

- La rénovation/restructuration de l'ensemble bâti de l'ancien séminaire tenant compte des exigences patrimoniales et fonctionnelles sous le contrôle du conservateur régional des Monuments Historiques
- La création d'une extension de 3765 m² de surface de plancher avec suppression de 604 m² de surface de plancher contenus dans des locaux techniques
- La requalification des abords paysagers

À noter que les dernières esquisses mises à jour, après demande de modifications suggérées par les habitants et après consultation de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), tel que le mur de l'extension neuve qui a évolué avec un traitement en pierres de taille locales ou pierre de Caen, sont exposées et accessibles au public dans la maison du projet, installée dans la chapelle du musée.

L'abattage des 36 tilleuls alignés et 47 bouleaux de petit développement

L'abattage des arbres a fait l'objet de deux autorisations :

- L'arrêté de la DDTM du Calvados au titre du code de l'environnement, avec visa des services de la DREAL et après consultation du public ;
- L'arrêté de la Ville de Bayeux au titre du code de l'urbanisme, avec visa des services de la DRAC.

La demande de suppression des arbres a également reçu le suivi écologique obligatoire, il a permis de conclure à une absence d'espèces d'avifaune et de chiroptère protégées et de manière plus générale, que le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. Les opérations sont prévues dans la semaine du 24 au 28 février 2025.

Cette autorisation d'abattage est conditionnée à l'engagement de la Ville à mettre en œuvre des mesures de compensation, à savoir la plantation de nouveaux alignements de 26 tilleuls dans le nouvel aménagement paysager, créé aux abords du musée et de 49 arbres isolés ou en bosquet, dans ce même périmètre et dans la cour d'honneur de l'ancien séminaire. À cela s'ajoute la plantation de 160 arbres d'essences locales hors site, à proximité du cimetière, route de Caen, qui a déjà en partie été réalisée l'an dernier.

Ces mesures environnementales consistent donc à replanter 2,8 fois plus de spécimens pour compenser l'amputation végétale initiale. Enfin, les arbres plantés doivent être conservés en place pendant une durée minimum de 30 ans à partir de la date de l'arrêté. Dans une démarche vertueuse, les arbres abattus seront broyés et transformés en paillage, utile au service espaces verts de la Ville. Certains végétaux seront quant à eux replantés et réutilisés dans d'autres secteurs de Bayeux.

La prescription de fouille archéologique préventive

Les travaux inhérents à la construction peuvent occasionner la mise à jour d'éventuels vestiges patrimoniaux. En effet, plusieurs cimetières en lien avec l'occupation de l'Hôtel-Dieu du XIII^e au XX^e siècle ou encore la connaissance d'une occupation antique sur l'emprise urbaine du futur musée, donnent lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Une consultation est en cours pour retenir l'opérateur qui assurera le suivi du chantier de fouille tandis que l'architecte des Bâtiments de France sera associé aux décisions pouvant préciser les prescriptions au sein du site patrimoine remarquable de Bayeux.

L'exécution de cette fouille se déroulera de mai à juillet sur le périmètre de la construction neuve, suivie d'une autre fouille qui concernera la cour d'honneur du musée entre septembre et octobre. Ces opérations constituent un préalable aux travaux d'extension et de rénovation du musée prévus entre octobre 2025 et octobre 2027.

Contacts presse

CALENDRIER RÉCAPITULATIF 2025 – TRAVAUX DU FUTUR MUSÉE DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX

| ACTIONS | DATES PRÉVISIONNELLES | PERTURBATIONS |
|--|--|---|
| DÉPLACEMENT réseaux Orange | Du 6 au 24 janvier 2025 | Fermeture rue aux Coqs ½ chaussée |
| BRANCHEMENT ENEDIS rue de Nesmond | Du 9 au 16 janvier 2025 | Fermeture rue de Nesmond |
| FERMETURE PARKING Robert Wace + Déclassement d'une partie du parking boulevard Maréchal Leclerc | Lundi 13 janvier 2025 | Fermeture du parking Robert Wace |
| DÉPOLLUTION des bâtiments annexes au musée (rue aux Coqs) | Semaine du 17 février au 3 mars 2025 | |
| DÉCONNEXION RÉSEAU HT ENEDIS rue aux Coqs | Du 24 au 28 février 2025 | Fermeture rue aux Coqs |
| ABATTAGE ARBRES | Lundi 24 et mardi 25 février 2025 | |
| Changement de sens rue de Crémel (centre vers périphérie uniquement) | À compter du 24 février 2025 | Modifications des modalités de collecte des déchets (riverains) rue aux Coqs |
| RÉSEAUX EU/EP/AEP rue aux Coqs par Bayeux Intercom (usées et potable) et Ville de Bayeux (pluviales) | Du 3 mars au 12 mai 2025 Phase 1 : Rue aux coqs partie Halle ô grains - 2 semaines Phase 2 : Place Québec - 3 semaines (durant cette phase : sens entrant/sortant pour l'allée de l'Organgerie) Phase 3 : Rue aux coqs devant le parking - 3 semaines Phase 4 : Rue aux coqs devant les bâtiments annexes - 2 semaines | Fermeture rue aux Coqs (sauf riverains et personnes autorisées) <i>Plan de déviation mis en place</i> |
| DÉMOLITION des bâtiments annexes | Du 4 au 31 mars 2025 | |
| FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES Côté jardin | De fin avril à fin juillet 2025 | Accès au jardin interdit |
| FERMETURE DU MUSÉE | 31 août 2025 | |
| TRANSFERT de la TAPISSERIE vers réserves | Septembre 2025 | |
| FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES Côté cour d'honneur | Septembre et octobre 2025 | |
| TRAVAUX EXTENSION RÉHABILITATION | D'octobre 2025 à octobre 2027 | |
| RÉOUVERTURE DU MUSÉE | 14 octobre 2027 | |
| Plantations compensatoires sur site | Entre l'automne 2027 et le printemps 2028 | |
| RÉAMÉNAGEMENT de la RUE AUX COQS | 2028 | |

Contacts presse

LA TAPISSERIE DE BAYEUX

SEPTEMBRE
2025

OCTOBRE
2027



fermeture pour travaux

La Tapisserie de Bayeux restera inaccessible
jusqu'à la réouverture du musée en 2027

découvrez le projet sur bayeuxmuseum.com